



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MŒURS-VERDEY

1, rue des Marnières
51120 MŒURS – VERDEY
☎ 03.26.81.48.24
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat
le lundi de 9h30 à 11h30
le mercredi de 17h00 à 19h00

Compte rendu de la séance du mercredi 30 juin 2021

Le Conseil Municipal de Mœurs-Verdey s'est réuni le mercredi 30 juin 2021 à 19h30 à la mairie.

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

Mme Nathalie DANAU a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu municipal du mardi 25 mai 2021 à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 2021 / 21

Objet : Participation à la protection sociale complémentaire des agents

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- Vu l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 dans sa rédaction issue de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique (article 39),
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- Considérant la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- DECIDE de retenir le principe d'une contribution pour à la protection complémentaire des agents titulaires, contractuels de droit public et de droit privé pour le risque santé par le versement d'une participation pour les contrats souscrits auprès d'organismes labellisés avec le versement d'une participation mensuelle fixée à 25 à 30€ par agent à compter du 1er janvier 2022
- De solliciter l'avis du comité technique paritaire sur ce projet,

Délibération n° 2021 / 22

Objet : ECHANGE DE PARCELLE ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR GUILLAUME DOS REIS

Monsieur le Maire

- expose au Conseil Municipal, que Monsieur Guillaume DOS REIS, propriétaire du terrain cadastré section B N° 317 et 318 sollicite un échange de terrains afin de réaliser un mur de clôture en retrait sur la voie communale « rue du village » et de régulariser son accès sur la rue Basse
- présente au Conseil Municipal le plan de situation (plan annexé à la présente délibération), avec la partie coloriée en bleu cédée à Monsieur Guillaume DOS REIS, et la partie coloriée en orange cédée à la commune
- présente les devis du cabinet WIENERT, géomètre à Sézanne,

Rue des Sources à Verdey, pour la création d'une zone 30 en accompagnement de l'aménagement de la traverse de la RD 346 ;

Carrefour de la rue des Pantes avec la rue du Couchant des Clos et la route de Launat avec la création d'îlots directionnels ;

Rue de la Vaucelle pour la création d'une écluse en entrée d'agglomération ;

Rue de la Joignotte pour la mise en place d'un Stop au carrefour avec la rue de La Noue

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal

APPROUVE le projet,

ARRETE le montant prévisionnel de cette opération à 8.447,25€ H.T. suivant le devis présenté par l'entreprise T1,

DECIDE d'engager cette opération dans le 2ème semestre 2021,

SOLLICITE une aide du département de la marne à hauteur de 20%

ADOpte le plan de financement suivant :

subvention Département 20% 1 689,00 €

Emprunt et fonds libres 6 758,25 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Terrain de basket :

Monsieur Frédéric HOCQUIGNY demande aux membres du Conseil Municipal, s'il donne suite à la demande verbale des enfants de la commune d'avoir un sol en dur sous les paniers du terrain de basket qui avait été formulé à la dernière réunion de Conseil Municipal. Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal décide par 6 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention de ne pas donner suite à cette demande, qui ne peut être réalisée à court terme

Chats errants :

Suite à la réunion de conseil municipal du 25 mai 2021, Madame Nathalie DANAU a contacté la SACPA, en charge sur la commune pour ramasser les animaux errants. Il est important de comprendre que la stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats. Le retrait et l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats ne résolvent pas la situation. La fondation CLARA, fondation d'entreprise du groupe SACPA assure en associations avec des vétérinaires, les opérations de capture, de test sérologique, de stérilisation d'identification et de re-lâchage des chats pour un montant de 140€/chat et 200€/cage endommagée.

Le conseil municipal estime que le coût de cette prestation est très élevée. Avant d'engager cette procédure, le Maire prendra contacte avec les habitants nourrissant les chats libres pour essayer de trouver une autre solution.

Chiens

Il sera rappelé que les chiens non accompagnés ne doivent pas sortir sur le domaine public afin d'éviter tout problème de sécurité et le ramassage des poubelles éventrées sur la RN4.

Par ailleurs, le conseil municipal décide d'envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception au propriétaire du chien de catégorie 1 ou 2, afin de déposer un dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé (cerfa 13996*01) et demande que la clôture détériorée soit réparée par mesure de sécurité.

Une copie de ce courrier sera transmise au propriétaire de ce terrain.

Archives de la Marne :

Lundi 22 juin 2021, deux représentantes des archives de la Marne sont venues en mairie répertorier les archives communales. Elles ont signalé que la plus grosse partie de nos archives (les plus anciennes) devront être transférées aux archives départementales à Chalons en Champagne, en application des textes réglementaires. Un courrier nous sera transmis prochainement dans ce sens.

14 juillet :

Le conseil municipal par 7 voix contre, 4 voix pour et 0 abstention a décidé d'annuler la manifestation du 14 juillet. En effet, en raison des contraintes qui sont imposées par les gestes barrières et le protocole COVID pour toute manifestation dans une salle communale, il est impossible d'organiser la traditionnelle rondelle du 14 juillet dans les conditions conviviales habituelles

La séance est levée à 21h20

La secrétaire de séance

Nathalie DANAU



Le Maire

Claude POUZIER


